



Bruxelles, le 16 juin 2009

Communiqué de presse

EPMA soutient les autorités hippiques en Belgique dans leur dialogue avec les institutions politiques nationales pour la réforme de la loi sur les jeux et paris

Afin de participer activement au débat sur la réforme du secteur des jeux et paris en Belgique, les autorités hippiques représentatives ont présenté en avril dernier un mémorandum sur le financement des courses hippiques en Belgique. EPMA a contribué au contenu de ce document qui constate le déclin national de sa filière et propose des solutions durables dans le cadre de la réforme juridique que le Parlement belge va étudier durant ce mois de juin 2009.

Le constat dramatique

- Les courses hippiques belges ont totalement décliné en 25 ans, principalement en raison de la chute des contributions issues des paris hippiques.
- Sur la même période, les paris mutuels hippiques n'ont été autorisés que sur les courses belges déclinantes et collectés et gérés par des opérateurs ayant par ailleurs une activité de bookmaking.
- Seule l'activité des paris à la cote, opérée par les bookmakers, sans retour vers les filières hippiques locales, a été autorisée sur les courses de chevaux étrangères, comme sur les courses anglaises ou françaises sans permettre aux parieurs belges de bénéficier, à l'instar d'autres parieurs européens, des rapports anglais ou français.

Une source de financement directe est nécessaire, qui pourrait s'inspirer des modèles européens couronnés de succès comme en Europe du Nord ou en France, en autorisant le pari mutuel sur les courses étrangères.

Les autorités hippiques belges se sont constituées en force de proposition afin d'agir auprès du gouvernement et des députés pour sauvegarder leur patrimoine. Dans cette action, ils demandent aux institutions d'intégrer plusieurs dispositions dans l'avant-projet de loi allant dans le sens de **solutions durables** :

- Légaliser une activité de pari mutuel sur les courses étrangères offrant aux parieurs belges sur les courses étrangères les mêmes bénéfices qu'aux parieurs étrangers (masse commune).
- Prévoir une activité de pari mutuel sur les courses étrangères avec une contribution obligatoire vers la filière hippique belge (ce modèle économique existe déjà entre la France et la Suisse Romande)
- Prévoir une activité de pari mutuel sur les courses étrangères moins taxée que le pari à la cote du fait de son caractère d'utilité publique pour la filière (emplois notamment)
- Rendre accessible le pari mutuel dans tous les lieux où il est déjà autorisé et contrôlé (Agences de paris et librairies) dans le respect des principes du jeu responsable appliqués par les membres de l'EPMA.



Seule la mise en place d'une activité de pari mutuel sur les courses étrangères est à même de pouvoir contribuer aux filières hippiques locales, en présentant des avantages pour les consommateurs (qualité de l'offre et égalité de traitement entre les parieurs) et dans le souci de l'ordre public (transparence de l'opérateur et paris autorisés que sur les résultats gagnants).

Les membres de l'EPMA s'attachent à défendre la filière hippique européenne dans son ensemble et vont continuer à agir aux côtés de ses représentants en Belgique. Ce dossier est effectivement un dossier européen et ceci pour plusieurs années. D'ailleurs, lors d'une Conférence sur les jeux et paris organisée le 20 avril à Louvain, le Ministre des Finances, Didier Reynders s'est engagé à continuer le débat sur une politique cohérente du secteur lors de la prochaine Présidence européenne de la Belgique en juillet 2010.

Le Livre Blanc de l'EPMA et le Mémoire de la Fédération belge des courses hippiques sont disponibles sur le site : www.parimutuel-europe.org

Les membres de l'EPMA sont actifs dans 10 pays traditionnellement attachés aux courses hippiques et aux filières d'élevage (l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse). Ces opérateurs s'attachent à poursuivre leur soutien à la filière hippique en dialoguant avec les institutions européennes et nationales afin de réglementer le secteur des jeux et paris de manière efficace en respectant les consommateurs.

AB Trav. Galopp (ATG), Sweden - **Amministrazione Autonoma Dei Monopoli Di Stato** (A.A.M.S.), Italy - **Fintoto Oy**, Finland, **German Tote GmbH**, Germany - **Société de la Loterie de la Suisse Romande Suisse** - **Foundation Norsk Rikstoto**, Norway - **Pari Mutuel Urbain** (P.M.U.), France - **Horsrace Totalisator Board**, Great Britain - **Tote Ireland Limited**, Ireland - **Trab Renn Sport AG** (TRS), Germany - **Unione Nazionale Incremento Razze Equine** (U.N.I.R.E.), Italy, **Wiener Trabrennverein**, Austria.



Contact: Florence Gras – EPMA – European Pari Mutuel Association – Square de Meeûs, 40 – 1000 Brussels – Tel : +32 2 401 61 65 – e-mail : florence.gras@parimutuel-europe.org – www.parimutuel-europe.org